

OFFICIER DE POLICE

Descriptif du métier et missions principales

Les officiers de police appartiennent au **corps de commandement de la Police Nationale**. Ils secondent ou suppléent les commissaires de police dans l'exercice de leurs fonctions. Ils peuvent également exercer des fonctions de direction et assurent le commandement des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la Police Nationale. Officier de police judiciaire (OPJ), il peut être amené à diriger des enquêtes relatives aux affaires de droit commun (traitement de la petite et moyenne délinquance, d'homicides, de stupéfiants, de mœurs, etc.) ou participer à la recherche de renseignements. Ils exercent en tenue ou en civil selon la nature des fonctions.

Le corps comprend quatre statuts :

- Elève officier
- Lieutenant de police
- Capitaine de police
- Commandant de police

Au 1^{er} janvier 2023 (salaires net mensuels en Ile-de-France)

Dès l'entrée en formation	1 754 € net/mois (hébergement gratuit)
Début de carrière	2 501 € net/mois
Fin de carrière	5 265 € net/mois

Conditions d'accès au métier

- être titulaire d'une licence ou d'un titre ou d'un diplôme classé au niveau 6 du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue équivalente à l'une de ces titres ou diplômes avant l'entrée en scolarité (dérogations possibles*); **N.B.** : *peuvent se présenter les candidats justifiant qu'ils accomplissent la dernière année d'études en vue de la possession d'un des diplômes ou titres requis.*
- avoir entre 18 ans et moins de 45 ans au 1er janvier de l'année du concours (sauf dérogations*);
- être de nationalité française ;
- être de bonne moralité, avoir un bulletin n°2 du casier judiciaire ne comportant aucune mention incompatible avec l'exercice des fonctions envisagées ;
- répondre aux aptitudes physiques requises lors de la visite médicale, *se référer à l'arrêté du 25 novembre 2022 relatif à l'appréciation des conditions de santé particulières exigées pour l'exercice des fonctions relevant des corps de fonctionnaires actifs des services de la police nationale, à télécharger dans l'onglet "Textes de référence" ;*
- être en règle avec le Service national, Journée Défense et Citoyenneté (JDC, ex JAPD) *Les personnes âgées de plus de 25 ans sont dispensées de leur obligation du service national et*

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

à ce titre, aucun justificatif n'est demandé aux intéressés. Pour les personnes de moins de 25 ans n'ayant pas accompli leur Journée Défense et Citoyenneté, une attestation provisoire de participation délivrée par le [Centre du service national](#) doit être fournie.

***Dérogations**

La limite d'âge n'est pas opposable :

- Aux mères et aux pères de trois enfants et plus, et aux personnes élevant seules un ou plusieurs enfants ;
- Aux sportifs de haut niveau (liste des sportifs de haut niveau arrêtée par le ministre chargé des sports).

La limite d'âge peut être reculée, sans pouvoir excéder 47 ans au 1er janvier de l'année du concours :

- D'un temps égal à celui passé au titre du service national actif ;
- D'un an par enfant à charge, par personne handicapée à charge, par enfant élevé pendant 9 ans avant qu'il n'ait atteint son seizième anniversaire ;
- À des titres divers (anciens sportifs de haut niveau inscrits sur la liste arrêtée par le ministre chargé des sports, anciens travailleurs handicapés).

Pour tous renseignements ou informations complémentaires, rapprochez-vous du bureau du recrutement de votre SGAMI .

La limite d'âge peut être reculée jusqu'à 47 ans :

pour les personnes élevant un enfant de moins de 16 ans, ou ayant élevé pendant 5 ans au moins, un enfant avant son seizième anniversaire (sans préjudice de l'application des autres dispositions relatives au report de limite d'âge au titre des charges de famille).

Peuvent faire acte de candidature les personnes justifiant de 3 années d'activité dans la même catégorie socioprofessionnelle que celle de l'emploi postulé (2 ans pour les titulaires d'un diplôme immédiatement inférieur à celui requis).

Peuvent présenter le concours sans condition de diplômes :

- Les mères et les pères d'au moins 3 enfants qu'ils élèvent ou ont élevé effectivement ;
- Les sportifs de haut niveau (liste des sportifs de haut niveau arrêtée par le ministre chargé des sports).

Pour information : en 2023, 216 postes ont été ouverts au concours externe d'officier de police.

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

Epreuves du concours externe

La nature des épreuves au concours prédispose très largement les juristes quant aux chances de réussite.

Le concours d'officier de police comporte de nombreuses épreuves qui demandent, en effet, un **bon niveau en droit et notamment en droit pénal général, procédure pénale et droit administratif général.**

Admissibilité

Les épreuves écrites font l'objet d'une double correction, sauf les questionnaires à choix multiple.

- 1) **Épreuve de culture générale** consistant en une dissertation sur un sujet d'ordre général relatif à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques et sociaux en France et dans le monde depuis 1900 jusqu'à nos jours (durée : 4 heures, coefficient 4)
- 2) **Résolution d'un cas pratique**, à partir d'un dossier documentaire à caractère administratif (Durée : 4h00, coefficient 3)
- 3) **Épreuve de composition** portant sur le droit et/ou la procédure pénale. (durée 3h, coef 2)
- 4) **Épreuve obligatoire à option** consistant en des questions à réponses courtes au choix du candidat parmi les matières suivantes : droit administratif général et libertés publiques / mathématiques / informatique / histoire / géographie / économie et gestion / sciences et techniques des activités physiques et sportives.
Durée 2h, coef 3, 4 questions maximum.
Les candidats expriment, dès l'inscription au concours, leur choix pour l'épreuve d'admissibilité à option. Ce choix ne peut plus être modifié après la date de clôture des inscriptions. Sur les sujets distribués aux candidats, il est expressément fait mention de l'épreuve considérée, du type de concours correspondant et de l'option du concours. Un candidat qui signifierait tardivement en cours d'épreuve ne pas détenir le sujet adéquat, se verrait offrir la possibilité de composer sur le bon sujet pour la durée restante de l'épreuve. Dans l'hypothèse où malgré toutes ces dispositions, un candidat composerait sur un sujet ne correspondant pas à l'épreuve du concours auquel il est inscrit, l'autorité organisatrice ne pourrait en être tenue pour responsable. Le candidat se verrait alors attribuer par le jury la note de zéro à l'épreuve.
- 5) **Tests psychotechniques écrits**, non notés, permettant de mesurer les aptitudes intellectuelles et le profil psychologique des candidats et d'évaluer les aptitudes et un potentiel professionnel à exercer une fonction déterminée. Durée 2h. Les résultats de ces tests sont communiqués aux membres du jury de l'épreuve d'entretien de la phase d'admission.

Les épreuves écrites font l'objet d'une double correction.

Pré-admission

Seuls les candidats ayant obtenu, aux épreuves d'admissibilité du concours externe, un total de points déterminé par le jury ont accès aux épreuves de pré-admission.

- Parcours d'habileté motrice (PHM) ;
- Test d'endurance cardio-respiratoire (TECR).

Note éliminatoire inférieure à 7/20 (à l'une ou l'autre des 2 épreuves), coef 3.

Admission

Seuls les candidats ayant obtenu, aux épreuves de pré-admission du concours externe, un total de points déterminé par le jury, ont accès aux épreuves d'admission.

- **Entretien avec le jury**, qui débute par une présentation du candidat (d'une durée de 5 minutes au plus) permettant d'apprécier ses qualités de réflexion, ses connaissances d'ordre général, son comportement, son aptitude et sa motivation à exercer l'emploi postulé. **Durée 35 min – coef 8. Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.**

Les candidats titulaires d'un doctorat bénéficient d'une épreuve orale adaptée, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche. Cette épreuve consiste en un **entretien avec le jury**, qui a pour point de départ un exposé du candidat d'une durée de 10 minutes au plus au cours desquelles il présente notamment ses travaux, son parcours et ses motivations à occuper l'emploi postulé. **Durée 40 min – coef 8. Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.**

Les membres du jury disposent :

*1. Des résultats des tests psychotechniques interprétés par le psychologue, membre du jury.
2. De la fiche de renseignements remise par le candidat, décrivant sa formation, ses expériences professionnelles, ses principales compétences et ses motivations. Le modèle est disponible sur le site internet du ministère de l'intérieur et des outre-mer à l'adresse suivante : www.interieur.gouv.fr. Cette fiche doit être transmise au service organisateur du concours à une date fixée par l'arrêté d'ouverture du concours. La fiche est transmise au jury par le service organisateur.*

- **Épreuve de mise en situation individuelle** à partir d'un cas pratique tiré au sort pouvant comporter un dossier documentaire professionnel d'une dizaine de pages. Il s'agit d'une situation fictive émanant ou non de l'univers de la police, pouvant compter un dossier documentaire permettant de comprendre les enjeux de la problématique. Après une

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

phase de préparation, le candidat doit présenter oralement son analyse, ses réponses au problème posé par la mise en situation, puis répondre aux questions des examinateurs. Il ne s'agit pas d'évaluer les compétences techniques du candidat pour résoudre le cas exposé, mais des capacités en terme de management, d'intelligence sociale, de rapport à l'autorité et d'adhésion aux valeurs. **Durée 30 min – Préparation 30 min, coef 5.**

- **Épreuve orale obligatoire de langue étrangère** consistant en une conversation (allemand, anglais ou espagnol). Le candidat indique son choix lors de son inscription au concours. Il ne peut en aucun cas en changer postérieurement à la clôture des inscriptions. **Durée 15 min, coef 2.**

À l'issue de l'admission, **une visite médicale est obligatoire**. Elle a pour but d'apprécier l'aptitude médicale du candidat à suivre la formation en école et à occuper toutes les fonctions de son statut qui pourraient lui être confiées à la sortie de l'école. [En savoir plus sur la visite médicale.](#)

Les candidats à l'emploi d'officier de police nationale doivent répondre aux conditions d'aptitude physique définies par l'arrêté du 25 novembre 2022 susvisé. Ils doivent se soumettre aux examens et tests médicaux qui leur sont prescrits en vue d'établir qu'ils remplissent les conditions d'aptitude physique requises.

La nomination des lauréats en tant qu'élèves officiers de police est subordonnée à l'obtention de l'agrément du ministre chargé de l'intérieur et des outre-mer.

Après la réussite au concours, l'élève officier de police suit une formation de 18 mois à l'École Nationale Supérieure de la Police (ENSP) de Cannes-Ecluses (77). La formation des élèves officiers de police comprend des enseignements généraux et des enseignements spécifiques. A l'issue des 6 premiers mois, les élèves sont nommés officiers de police stagiaires. La durée du stage est de 1 an. Ceux qui ont donné satisfaction sont titularisés dans le grade de capitaine de police. Cette titularisation est subordonnée à la possession du permis de conduire les véhicules automobiles (catégorie B). Le choix des postes s'effectue en fin de scolarité, sur une liste de postes vacants, en fonction du rang de classement de sortie d'école. A savoir : la nomination en qualité d'élève est subordonnée à la souscription d'un engagement de rester 5 ans au service de l'Etat à compter de la titularisation. Durant 5 ans minimum, il reste affecté dans la zone de défense de sa première affectation. Il peut alors accéder par promotion interne aux grades de capitaine puis de commandant de police. Au titre de la promotion sociale (après 4 ans de services effectifs), il peut accéder au concours interne de commissaire de police. Des postes d'officier sont accessibles par le biais d'un concours interne ou d'une promotion accordée aux gardiens de la paix qui ont atteint le dernier échelon.

Préparations au concours d'officier de police

Des astuces pour mettre toutes les chances de votre côté

Pour les épreuves orales

- S'informer sur l'institution et le ministère de l'Intérieur.
- Suivre l'actualité et lire la presse.
- S'aider de l'expérience de nos e-ambassadeurs.
- Apporter une attention à sa tenue vestimentaire.
- S'exprimer correctement.
- Et surtout... rester soi-même !

Ne négligez pas le sport

- Répéter les exercices en respectant les consignes précisées dans la fiche de sélection.
- Aidez-vous du guide d'entraînement sportif et des vidéos.
- Un entraînement régulier et sérieux contribuera à améliorer vos performances.

Vous pouvez également consulter les annales du concours « officier de police » ici :

<https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/concours-externe/officier-de-police>

Préparation au concours d'officier de police de l'IPAG de Paris

L'Institut de Préparation à l'Administration Générale de Paris (IPAG) de l'université Paris-Panthéon-Assas propose une préparation au concours externe d'officier de police.

La sélection est opérée en externe, **sur dossier**. Candidatures sur le site de l'université en mai-juillet pour accéder à cette préparation.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de l'IPAG de Paris : <https://ipagdeparis.u-paris2.fr/fr> .

Classe Prépa Talents du Service Public officier (CPTSP) de Cannes-Ecluse (77) (ex-CPI)

30 places sont proposées chaque année pour bénéficier d'un soutien pédagogique renforcé, d'un appui financier et de la compétence d'enseignants de l'université de Panthéon Assas ainsi que de tuteurs élèves officiers de police.

S'inscrivant dans le cadre de la politique de promotion de l'égalité des chances, une préparation privilégiée au concours externe d'officier à l'école nationale supérieure de police (ENSP) de Cannes-Ecluse (77) est proposée à des candidats méritants et motivés issus de milieux sociaux modestes et répondant aux critères d'inscription du concours.

Les candidats de la CPTSP officier de police sont également invités à présenter le concours de gardien de la paix. En outre, les élèves bénéficieront en sus de leur préparation, des enseignements du diplôme

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

universitaire intitulé « Analyse de la menace et stratégies de sécurité » contractualisé entre l'ENSP et l'UTT de Troyes.

Conditions d'accès

- **Les conditions d'accès requises au concours d'officier de police**

- Être âgé de 35 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours ;
- Être de nationalité française ;
- Être titulaire d'une licence ou d'un diplôme équivalent ;
- Être déclaré médicalement apte à exercer un service actif ;
- Avoir un casier judiciaire vierge ;

- **Les conditions de ressources**

Le candidat doit répondre aux conditions de ressources fixées pour bénéficier d'une bourse d'enseignement sur critères sociaux prévue en application de l'article L.821-1 du code de l'éducation.

La sélection des candidats aura lieu sur l'un des sites de l'ENSP : Cannes-Écluses (77) ou de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (69).

- Date limite de dépôt des dossiers de candidature (directement à l'ENSP de Cannes-Écluse) : **mai**
- Épreuves de sélection (pour les dossiers recevables) : fin du second semestre 2022 ;
- Date d'incorporation à l'ENSP Cannes-Écluse des candidats admis à la CPTSP Officier de police : **fin août** .

Les épreuves de sélection

1/ Examen de recevabilité des dossiers de candidatures (conditions requises pour le concours d'officier et conditions de ressources)

2/ Entretien avec un jury (qualité du parcours de formation antérieur, aptitudes et motivations) précédé de tests psychotechniques.

Contenu de la préparation

Cette préparation réalisée en partenariat avec l'université de Paris-Panthéon-Assas comprend deux parties d'une durée totale de 9 mois (préparation à l'écrit puis à l'oral).

Préparation à l'écrit

- De septembre à janvier :

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

-incorporation de la classe, création d'une dynamique de groupe, évaluation du niveau de départ (épreuves test), présentation des épreuves écrites du concours d'officier de police et formation à différentes méthodologies ;

-formation aux épreuves de culture générale, droit pénal et procédure pénale, droit administratif, institutions européennes et libertés publiques (intervention des professeurs de l'université de Paris 2 Panthéon Assas) ;

-travaux dirigés, thématiques de culture générale et géopolitiques (ENSP).

- Mi-janvier : épreuves écrites du concours d'officier de police.

Préparation du diplôme universitaire intitulé «Analyse de la Menace et Stratégies de Sécurité » dans les locaux de l'UTT de Troyes.

Stage en commissariat de police

Préparation aux épreuves orales des concours d'officier et de gardien de la paix

De février à fin mai : préparation aux différentes épreuves d'admission des concours d'officier de police (mises en situation individuelle et collective, entretien avec un jury et épreuve de langue étrangère) et/ou autres concours de la fonction publique.

Pour en savoir plus, consulter la page suivante : <https://www.ensp.interieur.gouv.fr/Devenir-officier/Classe-Prepa-Talents-du-Service-Public-officier-CPTSP>

Préparation au concours d'officier de police de l'IEJ Henri Motulsky de Paris- Nanterre

Pour plus de détails, consulter la page :

<http://iej.parisnanterre.fr/>

Admission : être titulaire d'une L3 de droit et sélection sur dossier puis entretien pour les admissibles.

Préparation de l'Université Paris Cité

Pour aller plus loin :

<http://droit.u-paris.fr/presentation/Public>

IEJ – Université Lyon 3 « Préparation métiers de la sécurité »

Pour aller plus loin :

<http://www.iej-lyon3.fr/index.php/metiers-de-la-securite.html>

Institut des métiers de la justice et de l'administration de l'université de la Rochelle

Préparation au concours d'officier de police

Pour aller plus loin : <https://formations.univ-larochelle.fr/institut-metiers-justice-administration>

IEJ de l'université de Strasbourg « diplôme universitaire d'études judiciaires et policières (DUEJP) »

Pour aller plus loin : <http://iej.unistra.fr>

Préparation au concours d'Officier de police de l'IEJ de Lille 2

Pour aller plus loin, consulter le site internet : <https://droit.univ-lille.fr/les-instituts-facultaires-de-la-fsjs//institut-de-criminologie/>

Centre de Préparation aux concours administratifs (CPCA) de l'Université Saint-Etienne

Préparation au concours d'entrée de l'Ecole Nationale de police

<http://fac-droit.univ-st-etienne.fr/>

Le parcours d'études avec l'Université Paris Panthéon-Assas Université

- [Master Droit Public parcours Droit et stratégies de la sécurité](#)

- [Master Droit Public parcours Sécurité et défense](#)

- Autre [Master en droit](#)

Qualités et compétences requises

Les policiers doivent être, de manière générale, dotés de qualités humaines et physiques.

Sens du service public ; Autorité ; Sens des responsabilités ; Bonne condition physique ;

Courage; Impartialité ; Savoir garder son sang-froid ; Psychologie ; Compétences juridiques ; Déontologie ; Rigueur ; Sens de l'initiative ; Pédagogie ; Aptitude au dialogue et à l'écoute ; Technicité ; Goût pour le travail en équipe ; Disponibilité ; Savoir travailler dans l'urgence ; Réactivité ; Gestion des situations éprouvantes ; Esprit d'analyse et de synthèse ; etc.

Emploi

Calendrier prévisionnel du concours

Date de clôture des inscriptions : 6 novembre 2023 à 18 heures (heure de Paris).

- **Date des épreuves écrites** : entre le 23 et le 25 janvier 2024.

Résultats des épreuves écrites : le 18 mars 2024.

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

- **Dates prévisionnelles des épreuves sportives** : entre le 25 mars et le 05 avril 2024.
Résultats des épreuves sportives : le 22 avril 2024.
- **Dates prévisionnelles de l'oral** : du 10 au 21 juin 2024 à Noisy-le-Grand.
Résultats définitifs : le 24 juin 2024

Rendez-vous à cette adresse pour vous inscrire au concours d'officier de police : https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/concours-externe/officier-de-police#cdt_access

Pour plus d'informations, pour vous inscrire, consulter les annales, etc. rendez-vous sur le site Internet de la police : <http://www.devenirpolicier.fr>

Rendez-vous à cette adresse pour vous inscrire : https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/concours-externe/officier-de-police#cdt_access

Pour plus d'informations, pour vous inscrire, consulter les annales, rendez-vous sur le site Internet de la police : <http://www.devenirpolicier.fr>

Pour aller plus loin

1) Ressources disponibles en salle de documentation du CIO

Logiciel Parcouréo (fiches métiers disponibles)

Plaquette « Préparations aux concours et examens professionnels » : Institut d'Etudes Judiciaires de l'Université Paris II Panthéon-Assas et Institut de Préparation à l'Administration Générale de Paris (IPAG de Paris).

ONISEP Parcours. *Les métiers du droit*. 2020

ONISEP Parcours. *Les métiers de la justice*. 2020

L'ETUDIANT. *Le grand livre des métiers*. 2018

Classeur CIDJ n°2.51

STUDYRAMA. *Concours police, gendarmerie, défense*. 2019

STUDYRAMA. *Commissaire de police et officier de police - catégorie A*. 2016

SIREY. *Commissaire de police officier de police officier de gendarmerie*. 2017

SIREY. *Commissaire de police officier de police officier de gendarmerie*. 2013

Dossier salle de documentation n°755.

2) Liens utiles

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

Métiers et secteurs

- **Organisme de référence : bureau du recrutement de la Police Nationale**

73 rue Paul Diomède BP 14463020 Clermont-Ferrand Cedex 204 73 19 52 00

Numéro info recrutement : 0 800 22 08 00 (appel gratuit depuis un poste fixe)

- **Site d'information pour le recrutement de la Police Nationale** (conditions d'accès, programme détaillé du concours, inscription en ligne, annales depuis 2007, coordonnées des services de recrutement, etc.)

<https://www.devenirpolicier.fr/>

- **Site de l'École Nationale Supérieure de la Police (ENSP)**

<http://www.ensp.interieur.gouv.fr/>

- **Site du ministère de l'intérieur**

www.interieur.gouv.fr

- **Préparation de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale de Paris**

<http://www.ipagdeparis.org/>

- **Décret n°2005-716 du 29 juin 2005 portant statut particulier du corps de commandement de la Police Nationale (officiers de police)**

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000260352&fastPos=1&fastReqlid=1821021078&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>

- **Décret n°2005-939 du 2 août 2005 portant statut particulier du corps de conception et de direction de la Police Nationale (commissaire de police)**

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000813276&fastPos=2&fastReqlid=1133875138&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>

- **Arrêté du 29 juillet 2014 modifiant l'arrêté du 27 janvier 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des concours pour le recrutement des officiers de la Police Nationale**

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029347315&dateTexte=&categorieLien=id>

- **Arrêté du 10 juillet 2023 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des concours pour le recrutement des commissaires de police de la Police Nationale**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047866866>

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

- **Informations sur les métiers des filières administratives, techniques et des systèmes d'information et de communication**

<http://www.interieur.gouv.fr/fr/A-votre-service/Le-ministere-recrute/Filiere-administrative>

<http://www.interieur.gouv.fr/fr/A-votre-service/Le-ministere-recrute/Filiere-administrative/Les-metiers-de-la-filiere-administrative>

Sources utilisées pour réaliser cette fiche

- <https://www.oriane.info/>
- <http://www.cidj.com/>
- <http://www.onisep.fr/Decouvrir-les-metiers>
- Classeurs du CIDJ
- ONISEP. *Le dico des métiers*. 2013
- <https://www.devenirpolicier.fr/>